

Grüne Kopie

DER DELEGIERTE
FÜR TECHNISCHE ZUSAMMENARBEIT

Akten-Nr. t. 311 Sahel 4 HRO/mj

an	TV	HRO	MC	ES		a/a
Datum	8.11		10.11			10.11
Visa	HV	HRO	MC	ES		HRO
EPD	8. Nov. 1977					
Ref.	t. 311 - Sahel 4					

29 AOUT 1977

ANTRAG Nr.103/77

Bern, 11. août 1977

1. An den Chef des Eidg. Politischen Departements
2. Bezeichnung der Aktion: Appui à des groupements de jeunes dans les pays sahéliens pour la réalisation de projets villageois en saison sèche
- 3a. Kurzname der Aktion: (30 Anschläge)

S	A	H	E	L	G	R	O	U	P	E	M	E	N	T	S	J	E	U	N	E	S	R	U	R	A	U	X
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
- 3b. Kurzname der Phase: (30 Anschläge)

P	H	A	S	E	N	K	O	N	T	O																	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
4. Verantwortliche Institution mit Adresse: Association "6 S" (Se Servir de la Saison Sèche en Savane et au Sahel), chemin de Grange Falquet, 1224 Chêne-Bougeries (Genève)
5. Land: Régional (Sahel)
6. Beantragter Kredit: Fr. 1'000'000.--
7. Art des Kredites:

A fonds perdu	<input checked="" type="checkbox"/>	Neue Aktion	<input checked="" type="checkbox"/>
Darlehen in lokaler Währung	<input type="checkbox"/>	Neue Aktionsphase	<input type="checkbox"/>
Andere Darlehen	<input type="checkbox"/>	Vorangehende Antragsnummer:	<input type="checkbox"/>
		Zusatzkredit	<input type="checkbox"/>
		Vorangehende Antragsnummer:	<input type="checkbox"/>
8. Gegenstand des Antrages:
- 9a. Dauer der Aktion: 2 Jahre
10. Beginn der Aktion: 1.7.1977
11. Eintreten beschlossen am: 5.5.1977
- Vorgemerktter Betrag: Fr. 1'000'000.--
12. Sektion: Afrique Occidentale
13. Sachbearbeiter: O. Hafner

14. Art der Aktion:Institution privée non confessionnelle.....Nr. 34 *
(Haupt- und Sachgruppe gemäss Kontenplan)

15. Sachgebiet der Aktion:Développement communautaire..... Nr. 949 *
(Statistische Klassierung)

* Nummer wird vom "Dienst PBS" ausgefüllt.



Kopie à:
- U. Hafner
- A. Hafner
- J. Hafner

R E S U M E

Le présent projet se base sur l'existence, en Afrique de l'Ouest et notamment dans les pays sahéliens, de nombreux groupements villageois composés de jeunes gens désireux de participer activement au développement économique et social de leurs villages.

L'Association Internationale dite "6 S" (Se Servir de la Saison Sèche en Savane et au Sahel) se propose d'assister ces groupements dans la poursuite de cette tâche de différentes manières : formation (par l'organisation de chantiers-écoles qui ensuite pourront être reproduits dans les villages); mise à disposition du matériel indispensable à la réalisation des travaux dans les villages, soit à fonds perdu soit à titre de prêt; rémunération des journées de travail des membres des groupements. Toutes ces activités se dérouleront en saison sèche, période durant laquelle il n'y a pas de travail dans les villages et où les gens sont disponibles. Ainsi, l'Association entend contribuer à la solution du grave problème de manque d'emplois dans les régions rurales. En plus les différents travaux à réaliser dans les villages (exemples : aménagement d'un bas-fonds, construction d'un puit, plantation d'arbres, etc), devraient augmenter la production agricole et aboutir, pour la population concernée, à un niveau de vie meilleur.

Au début, 4 zones seront choisies en Haute-Volta, au Sénégal et au Mali, où des groupements sont prêts à démarrer différents travaux. Selon le succès des réalisations effectuées pendant la première année, les activités de l'Association seront par la suite étendues à d'autres zones et pays.

Notre contribution permettra à l'Association 6 S d'engager le personnel nécessaire pour diriger et contrôler l'ensemble de ces activités et de participer d'une façon substantielle au financement des réalisations concrètes des groupements villageois.

1. Cadre général du projet

1.1. Historique

En juillet 1975, MM. Lédéa B. Ouedraogo, conseiller au service régional des Jeunes Agriculteurs à Ouahigouya (Haute-Volta) et Bernard Lecomte, formateur au CESAO de Bobo Dioulasso (Haute-Volta) soumièrent à la Conférence "Jeunesse-Femmes dans l'Environnement en Afrique subsaharienne (ACCRA)" une idée de projet intitulée : "Comment permettre aux Jeunes et aux Femmes de la zone de savane de s'équiper en réalisant des activités collectives de saison sèche".

Le texte fut examiné par les participants à la Conférence (18 pays) et ses conclusions furent adoptées comme recommandations lors de la séance finale de la Conférence, en présence de M. Ben Mady Cissé, secrétaire d'état pour la promotion humaine (Sénégal) et de la plupart des directeurs des Services de Jeunesse et des Affaires Sociales des pays de Savane.

Entre juillet 1975 et octobre 1976 un certain nombre d'hommes et femmes, africains et européens, du secteur public et du secteur privé, agissant à titre personnel, ont fondé entre elles une Association internationale, de droit suisse, destinée à promouvoir au Sahel et en Savane des activités de saison sèche. Cette association dénommée "6 S" [Se servir de la saison sèche en Savane et au Sahel] est le support juridique et technique de ce projet.

Entre février 1977 et juin 1977 les premiers travaux sur le terrain ont été entrepris par 6S et des groupements ruraux voltaïques, maliens et sénégalais. Le projet fut soumis à la CT par les personnes ci-dessus nommées, dont les travaux sur le terrain étaient - par ailleurs - connus et soutenus par la Centrale, en particulier par l'action dite "Groupements ruraux" menée par le CESAO.

1.2. Région concernée

Le projet concerne toute la région du Sahel et éventuellement des pays limitrophes. Pour le moment il n'est question que des pays francophones :

- en première étape : Haute-Volta, Sénégal, Mali
- en deuxième étape : les mêmes plus Togo
- ensuite : selon les besoins et les réussites.

2. Contexte du projet

2.1. Le sous-emploi des jeunes en saison sèche dans les pays du Sahel

Comme dans beaucoup d'autres pays en voie de développement il existe parmi la population rurale des pays du Sahel un sous-emploi très important. Celui-ci est particulièrement élevé pendant la saison sèche qui dure environ 6 mois (de novembre à mai). La raison en est que toute production agricole est pratiquement arrêtée à part quelques endroits où l'irrigation est possible.

L'une des conséquences de ce manque de possibilités de travail consiste dans l'émigration vers les villes et plus encore vers les pays côtiers (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, etc).

Comment changer cela ? On constate une sorte de désespoir même de la part de groupes de jeunes hommes et femmes, (ce groupe s'étend grosso-modo de 15 à 45 ans) qui ont tenté quelque chose. En effet, ce groupe d'âge est fortement motivé, dans la plupart des zones de la région, pour élargir sa marge d'initiative et acquérir des biens dits modernes. En même temps, beaucoup aspirent à apprendre et à réaliser des travaux. Enfin, l'envie de voyager, de voir d'autres façons de vivre, de quitter le milieu villageois est forte partout.

Malgré ces aspirations, ces groupes sont encore peu actifs pour aménager le village. Pourquoi ?

2.2. Obstacles à l'activité des groupements

Un groupe de jeunes, par ex. n'arrive que très rarement, au village, à unir ses forces pour réaliser quelque chose de durable. Pourtant les groupements (souvent issus de classes d'âge) sont nombreux que ce soit pour les associations temporaires de culture, pour les fêtes ou pour l'émigration. Mais plusieurs obstacles se dressent devant ces groupements. Ainsi les "anciens" ne tiennent pas à perdre leur pouvoir et souvent s'opposent aux modifications des habitudes de culture et de vie pour éviter une remise en cause de leur autorité, base de leur sécurité; et surtout les instruments pour une discussion entre le "groupe des jeunes" et le "groupe des anciens" manquent.

D'un autre côté, les jeunes ont besoin chaque saison sèche d'un peu d'argent : sur place, le partage des résultats de l'activité d'hivernage dépend encore souvent du seul père de famille qui ne distribue pas facilement, par souci de la survie du groupe, le peu d'argent gagné. Aussi, les plus dynamiques des jeunes hommes et aussi des jeunes femmes s'en vont chercher, chaque saison sèche, de 5'000 à 10'000 F CFA¹⁾ à l'extérieur.

Quant à ceux qui essaient, avec l'accord des anciens, de réaliser des investissements collectifs, ils rencontrent vite des obstacles qui freinent et souvent stoppent leur effort, parmi lesquels ces quatre obstacles :

- Comment se procurer le minimum de connaissances techniques ?
- Ainsi que les moyens et les matériaux non-villageois nécessaires ?
- Comment se procurer l'argent de cette année-là ? En effet, comme l'eau manque, tout aménagement productif doit d'abord commencer par une tâche d'hydraulique rurale. Celle-ci ne rapporte pas dès le premier jour de travail... Comment alors trouver l'argent personnel de la "première saison sèche de travail" ?
- Enfin, il faut de l'argent pour réaliser le projet d'aménagement. Mais auprès de qui emprunter ? Les organismes gouvernementaux ne prêtent qu'aux paysans solvables et - sauf exception - qu'aux seuls chefs de famille, c'est-à-dire pas au groupe d'âge le plus capable de changer la vie au village.

Un seul de ces obstacles suffit souvent à décourager le groupe de jeunes ou de femmes. Les quatre ensemble sont quasi insurmontables sans un appui extérieur au village.

3. Description du projet

3.1. Objectifs

Les promoteurs du projet, d'une façon générale, poursuivent le but de procurer aux jeunes gens des régions sahé-liennes un travail utile en saison sèche, ceci moyennant la réalisation de petits projets villageois.²⁾

1) soit 50 à 100 FS de revenu net pour 4 à 6 mois d'expatriement.

2) Voir liste des projets à promouvoir avec l'appui de 6 S en Annexe 1.

- 5 -

Conjointement à ce travail, de nouvelles techniques adaptées à la situation des villageois seront diffusées, techniques sans lesquelles il ne serait pas possible de réaliser les projets.

Il est prévu d'arriver, directement ou indirectement, à une augmentation de la production agricole : directement moyennant la réalisation de projets agricoles (par exemple la petite irrigation), indirectement moyennant une amélioration de l'infrastructure villageoise (voies de communication, eau potable, dispensaires, etc).

Finalement, la réalisation des différents projets, puis leurs propres effets de production, envisagés permettra d'augmenter les revenus des jeunes pendant la saison sèche ce qui diminuera l'incitation à émigrer.

Au passage, une action d'éducation d'adultes et d'appui à l'organisation professionnelle des ruraux aura été obtenue.

3.2. Méthode d'action de "6 S"

Cette méthode consiste à agir à travers des groupes de jeunes et de femmes, existants ou potentiels, et en leur apportant plusieurs services liés entre eux : technicité, matériel, crédit, rémunération partielle. Cet apport est complémentaire à l'effort propre des groupements.

Pour permettre la mise en oeuvre de cette méthode, 6 S mène trois opérations :

- 3.2.1. Elle réalise des "chantiers-écoles" en début de saison sèche, destinés à des groupements d'une même zone géographique, en faisant appel au besoin à d'autres organismes (services, mouvements privés, etc..).

L'apprentissage, par les groupements, de nouvelles activités, l'acquisition de connaissances (projets, gestion, etc..) et de savoir-faire en vue de la réalisation d'aménagements villageois se fait dans ces chantiers-écoles, par zone, en début de saison sèche : 1 à 3 semaines, 30 à 100 participants, venus de 10 à 20 villages différents d'une même zone. [Ex : un chantier-école d'apprentissage de construction d'une diguette].

3.2.2. Elle met à la disposition de ces groupements des subventions représentant une part du coût de réalisation de "projets villageois". Ces moyens sont confiés, en tout ou partie, aux délégués des groupements villageois dès la fin du chantier-école. Ainsi au retour, les délégués organisent immédiatement dans leur village les mêmes chantiers de saison sèche [projets villageois] et transmettent du même coup leur savoir aux autres membres du groupement. Cette subvention couvre en particulier deux types de dépenses:

- la rémunération collective des journées de travail des membres du groupe à un taux journalier faible mais sûr 1);
- l'acquisition des matériaux non-locaux, et de matériel.

Les subventions sont modulées eu égard aux capacités démontrées par le groupement durant les saisons sèches précédentes. A capacité faible ou débutante = subvention faible pour que la preuve de l'effort soit évidente.

3.2.3. Elle accordera, plus tard, des prêts collectifs à ceux des groupements qui apporteraient la garantie des travaux effectués apr eux en saison sèche et se porteraient caution solidaire.

Ces prêts seraient destinés (dans des proportions à définir par l'expérience) tant à l'équipement d'exploitation (ex: attelage, charrues, graines, habitat) qu'à des moyens d'aménagement (ex: charettes, pompes, instruments de chantier). Elle pourra aussi se porter garant de prêts obtenus par les groupements auprès d'autres sources de crédit que 6 S.

3.3. Programme

3.3.1. Chaque année un certain nombre de zones d'action sont déterminées eu égard à la présence de groupements (et de fédérations de groupements) villageois. Ainsi, aujourd'hui en Haute-Volta, au Mali et au Sénégal, dans les cinq premières zones choisies par 6 S, les promoteurs sont des militants africains (2 fonctionnaires et 3 paysans-animateurs) qui dirigent ou conseillent des groupements villageois. Ces cinq personnes sont en même temps co-fondateurs de 6 S.

1) La somme prévue est de frs.CFA 25 à 50 par jour et peut paraître peu élevée; mais dans la plupart des zones rurales du SAHEL une journée de travail en saison sèche est aujourd'hui "non-rémunérable" au village. Pour trouver un revenu de frs. CFA 100.--, une femme en Haute Volta tressera 2 paniers et les portera au marché: soit 2 journées de travail...si elle réussit à les vendre! Cela peut varier entre les pays et dans les pays entre les zones. C'est donc un chiffre indicatif, à vérifier par l'expérience.

- 7 -

Toutes ont déjà fait leurs preuves dans des actions novatrices avec des jeunes ou des femmes²⁾.

Dans chaque zone en début de saison sèche est réalisé: un ou plusieurs "chantiers-écoles". Au retour au village les groupements répètent ce chantier-type en autant de "projet villageois". On estime une moyenne de 5 à 10 projets villageois subséquents à un chantier-école.

Les saisons sèches suivantes des prêts peuvent être obtenus par les groupements. Enfin pour préparer les modèles de chantiers et de projets 6 S effectuée ou fait effectuer l'étude de projets-types (6).

3.3.2. Eu égard aux groupements déjà intéressés par 6 S (en particulier grâce au travail de formation et de rencontre fait par le CESA0) le Programme suivant est établi pour les saisons sèches 1978-1979 (soit 2 années).

Programme de la première étape (2 ans)

Il est prévu de réaliser:

	Nombres en	
	Année 1 1978	Année 2 1979
- Zones d'action	4	8
- Chantiers-Ecoles	4	10
- Projets villageois	30	80
- Prêts à des groupements	10	43
- Etude de projets-types	4	7

Les réalisations auront lieu:

- en année 1:
 - . Haute Volta : Zone de Gaoua-Diebougou
 - Déjà, en début 1977, des chantiers-écoles sont essayés à Gaoua, à Diebougou-Dissin et dans la zone du Delta).
 - . Mali : Zone de Ouahigouya
 - ; Zone de San
 - . Sénégal : Zone du Delta

2) Les réalisations de ces militants ont fait l'objet d'articles dont en particulier ceux du no 8 Oct./1976 de Famille et Développement et de divers numéros de Construire Ensemble (1976 et 1977/1).

- 8 -

- en année 2 : s'ajouteraient à ces 4 zones, celles-ci :
- . Haute-Volta : Zones de Bobo Dioulasso et de Banfora
 - . Sénégal : Zone de Seddhiou-Bigaona
 - . Togo : Zone de Notse

Les groupements des trois pays ci-dessus ont été contactés en janvier 1977 et leurs animateurs militants éprouvés sont en train de préparer le travail pour essayer déjà un chantier-école en 1978.

Ce programme d'extension nous paraît quelque peu ambitieux bien que, du point de vue technique et des procédures, le projet soit relativement simple.

D'un autre côté, des groupements déjà existants dans les différents pays et zones énumérés ci-dessus attendent avec impatience un appui de la part de 6S.

Vu cette situation, il a été convenu avec 6S de procéder, à la fin de la première année (juillet 1978) à une évaluation des résultats. Ce sera sur la base de cette évaluation que seront décidés le nombre et l'étendue des zones à retenir pour la deuxième année. Une deuxième évaluation sera réalisée en juillet 1979 afin de pouvoir établir le programme de la deuxième étape.

En plus, il est demandé à 6S de mettre en place un dispositif d'enregistrement permanent de son activité, afin de faciliter l'évaluation interne.

3.4. Organisation

C'est l'"Association 6S" qui est responsable du projet. Juridiquement, il s'agit d'une association internationale de droit suisse dont les membres fondateurs sont des personnalités africaines et européennes. Parmi les premières, mentionnons :

L.B. Ouedraogo (Haute-Volta)
 A. Diop (Sénégal)
 R. Tall (Mali)

Les membres européens de l'association sont :

P. Pardervand (directeur de la revue "Famille et développement" et
 B.+R.Lecomte.

- 9 -

Créée par des personnes et des délégués de groupements, l'association est non-gouvernementale et non-nationale. Elle met en place chaque année dans plusieurs zones un système d'appui à des groupements. Pour cela elle coopère avec eux et avec les institutions et organismes, publics ou privés, qui agissent dans chacune des zones.

Une fois qu'ils ont fait leurs preuves, les groupements sont invités à devenir membres de l'Association, et à la diriger par le Conseil d'Administration.

En Afrique de l'Ouest, l'association aura son siège à Ouahigouya (Haute-Volta), d'où des groupements de jeunes des pays environnants seront appuyés techniquement et financièrement.

3.5. Moyens

3.5.1. Personnel

La direction et l'administration des différentes actions sur place sera dans les mains d'africains qui seront appuyés par des consultants européens dont la durée de séjour sera plus ou moins longue selon les besoins.

Le maximum de responsabilité (et de travail) sera directement confié aux groupements villageois, à leurs fédérations et aux organes de coordination qui seront mis en place par eux durant chaque chantier-école.

Le personnel GS sera donc aussi restreint que possible :

Dans chaque zone d'action des militants-paysans, responsables d'appui aux groupements, seront sous contrat à temps partiel (en saison sèche), avec GS pour diriger les chantiers-écoles, et le suivi de l'action. En saison des pluies ils auront leurs activités agricoles personnelles.

3.5.2. Matériel et construction

Les moyens à mettre à disposition dans ce domaine sont principalement en rapport avec les chantiers-écoles et les projets villageois et varieront selon la nature des projets qui seront réalisés. L'apport de GS se fera en partie à fonds perdus ou sous forme de prêt.

Les investissements réalisés par les groupements seront la propriété de ceux-ci (ou des villages, s'il s'agit d'un investissement d'intérêt collectif).

- 10 -

Il est estimé que chaque projet représentera, une fois achevé, une valeur double de celle des moyens fournis par 6S pour sa réalisation. Investissement en travail et investissement financier, le premier d'origine local, l'autre provenant de l'extérieur seront, chaque fois, combinés. Cette combinaison sera sans exception puisqu'il n'y aura pas de réalisation de projets propres à 6 S.

En second lieu, il faut prévoir un équipement minimum pour l'infrastructure administrative sur place (matériel de bureau, véhicules, etc...)

3.5.3. Fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont principalement destinés à couvrir les dépenses concernant le personnel local (direction centrale, responsables de zone, etc). Les derniers seront responsables de l'organisation du travail dans leur zone respective. Ils auront notamment à monter le chantier-école et à assurer le suivi des projets-villageois aidés.

Accessoirement et selon les besoins, des consultants étrangers seront également employés à titre temporaire.

Enfin, les frais généraux (entretien des véhicules, frais de bureau etc.) sont inclus dans cette rubrique.

3.5.4. Administration

Il s'agit des frais concernant : les inspections, évaluations, recherches appliquées en liaison avec les besoins du projet.

3.5.5. Part des moyens effectivement investis dans les projets villageois.

Il est estimé qu'en année normale la répartition globale des dépenses se présenterait ainsi, en prenant pour base 100 l'apport de 6 S :

- 11 -

Utilisation des apports	apports de :		Totaux
	groupements	6 S	
réalisation de projets villageois (investissements)	75	75	150
suivi, formation, recherche	--	13	13
frais de direction générale	--	12	12
	75	100	175

Quant à la première étape et suite aux frais de mise en route, la part des dépenses consacrées directement à l'investissement n'atteindra pas encore les chiffres indiqués dans le tableau. Le taux de 60% (au lieu de 75%) a été retenu comme objectif souhaitable.

4. Budget pour 2 ans 1.7.77 - 30.6.1979

(Part. incombant à la CTS uniquement)

50 Matériel	Fr. 290'000.--
60 Constructions	Fr. 335'000.--
70 Fonctionnement	Fr. 250'000.--
80 Administration	Fr. 60'000.--
100 Prêts à tiers	Fr. 65'000.--
	<hr/>
	Fr. 1'000'000.--
	<hr/> <hr/>

Le projet étant tout à fait "inédit", le budget est indicatif quant à la répartition entre les rubriques.

5. Financement

Le financement du présent budget incombera entièrement à la Coopération technique suisse.

Il est très probable que MISEREOR apportera de son côté une contribution substantielle supplémentaire. Cependant, étant donné que le montant de cette contribution n'est pas encore connu avec précision et qu'elle n'interviendra vraisemblablement pas avant la deuxième année de la période budgétaire, nous avons renoncé à l'inclure dans les prévisions financières.

6. Contrôle de gestion et décomptes

Un système de contrôle comptable et statistique est en cours de réalisation pour les différents niveaux du projet (direction générale, zones, groupements). Ce système - qui comportera également les apports propres des groupements - devrait permettre de tenir la situation financière du projet constamment à jour et servira également de base quantitative pour l'évaluation.

En ce qui concerne les décomptes, il ne sera guère possible à l'Association 6 S de nous les faire parvenir avec tous les justificatifs. Il sera donc procédé à une révision des décomptes sur place par une fiduciaire. Une fois la révision effectuée, les décomptes nous seront envoyés. De plus, un représentant du service de la coopération technique pourra effectuer des contrôles de la comptabilité locale.

Enfin, les comptes annuels de l'Association 6 S seront contrôlés également par une fiduciaire avant de nous être adressés.

7. Institution responsable

Association 6 S, 43, chemin de Grange Falquet, 1224 Chêne-Bougeries, Genève.

8. Appréciation

Le projet est conforme aux priorités fixées par la loi fédérale sur la coopération au développement. Il aura notamment un impact favorable sur le développement rural en créant des emplois productifs en saison sèche.

Les activités déployées par l'association 6 S visent entièrement à appuyer les efforts propres de groupes de population très défavorisés et ceci sous une forme bien adaptée aux conditions locales.

- 13 -

Il s'agit en plus d'un projet novateur à la fois sur le plan de la conception et de l'organisation. Il devra notamment permettre de réaliser une multitude d'actions tout en sauvegardant le principe de la concentration.

Les personnes tant africaines qu'européennes composant l'association 6 S et la direction du projet sont au bénéfice d'une longue expérience dans le travail du développement en général et dans la coopération avec des groupements locaux en particulier.

D'un autre côté, cette expérience novatrice comporte des difficultés et des risques, notamment en ce qui concerne la coordination avec les administrations des pays concernés et la gestion qui devra être d'une grande rigueur.

En résumé, le projet nous paraît d'une valeur exceptionnelle ce qui justifie la contribution particulièrement élevée qui est envisagée.

Bien entendu, il importe de suivre de très près le développement du projet. C'est pourquoi nous demanderons à en être informés plus fréquemment qu'il n'est d'usage avec des organisations privées.

9. Avis

Le coordonnateur de la Coopération technique suisse à Ouagadougou est en faveur du projet.

10. Proposition

Vu ce qui précède, nous proposons de libérer un montant de

Fr.s. 1'000'000.---
=====

en faveur de l'Association 6 S.

Les engagements se feront à la charge du crédit de programme de 240 millions de francs destinés à la Coopération technique et à l'aide financière selon l'A.F. du 10 mars 1977. Les paiements résultant de ces engagements seront imputés à l'article budgétaire No. 202.493.01.

Annexe : Liste de projets villageois réalisables par des groupements appuyés par 6 S.

ANNEXE IListe de projets villageois réalisables par des groupements appuyés par 6 SAgriculture

Aménagement.

- Défrichage collectif de nouvelles terres.
- Aménagement d'un bas-fond.
- Construction d'une petite digue, de clôture de champs etc...
- Construction de réseaux d'irrigation et de drainage.
- Travaux de régénération et de lutte contre l'érosion.

Semence et plants

- Pépinières d'arbres fruitiers.
- Construction de moyens de stockage pour mil, etc..
- Plantation
 - . d'agrumes
 - . de manguiers, etc...

Elevage

- Elevage de vaches (embouche, production laitière)
- de volaille (construction de poulailler)
- de porcs.

Exploitation de l'apiculture et de ses dérivés.

Dressage d'animaux.

Création et équipement de points d'abreuvement.

Constitution de réserves fourragères pour la saison sèche.

Construction de parcs à vaccination
d'équipement de déparasitage

Mise en place de marchés périodiques.

Forêt

Plantation de bois de village,
d'arbres d'ombrage.

Organisation de pépinière.

Opération de régénération des sols en défense contre l'érosion.

Création de zones de reboisement villageois.

Équipement collectif pour fabrication du charbon de bois.

Organisation de la lutte contre les deux et l'incendie.

Pêche

Fabrication d'équipement en filets et engins

Aménagement d'étangs.

../.. ANNEXEEquipement

Moyens de transport pour la formation et la production, etc.
Moyens de production (matériel attelable, etc...)

Petite industrie

Installation d'une décortiquerie et d'un moulin à céréales.
Atelier de réparation de matériel agricole et de vélo.
Fabrication de parpaings.

Aménagement

Aménagement de pistes
Aménagement de digues, de ponts
Aménagement du village : rues
Construction de maisons améliorées
Construction de puits
Aménagement d'écoulement, par mise en place de buses
Réfection d'une digue, d'une route

Santé

Aménagement des abords des puits,
de mares
Aménagement d'exhaure l'eau (norria, pompes, poulies)
Aménagement d'adduction d'eau, de citernes, de tuyaux.
Aménagement de dépôts d'ordures,
de latrines
Organisation de la protection contre l'incendie
Construction d'un poste de secours,
d'une maternité
Constitution d'une pharmacie de village
Organisation du transport des malades
Collecte et distribution de pharmacopées
Organisation de service de P.M.I. (protection maternelle et infantile).

Culturels

Cours d'alphabétisation
Construction de terrain de jeux et de foot et organisation de tournois
Organisation d'animation rurale (dont moyens de transport)
Organisation de troupes théâtrales (sketches, chants, danses)
Organisation de sessions de formation et de voyages d'étude
Construction d'un foyer de jeunes
Aménagement d'une garderie d'enfants.

Beantragter Kredit: Fr. 1'000'000.--

Antrag Nr.: 108/77

Der Sektionschef: O. Hafner

Der Leiter der operationellen
Abteilung

O. Hafner

Wilhelm
R. Wilhelm

ENTSCHEID

Der Delegierte:

W. K.

Bern, 26 AOUT 1977

Eidg. Finanzverwaltung:

nig Ernst

Bern, 2. 11. 77

Eidg. Politisches Departement:

nig Graber

Bern, 4. 11. 77

Eidg. Finanz- und Zolldepartement:

nig Bieri

Bern, 4. 11. 77

NB: Für Kredite bis Fr. 199'999.--; Unterschrift des Delegierten.

Für Kredite von Fr. 200'000.-- bis Fr. 599'999.--; Unterschriften bis und mit Eidg. Finanzverwaltung.

Für Kredite von Fr. 600'000.-- bis Fr. 1'999'999.--; Unterschriften bis und mit Eidg. Finanz- und Zolldepartement.

Für Kredite ab Fr. 2'000'000.--; Antrag an Bundesrat.